



605

WSA

GRAISSE MARINE MILIEUX MARINS ET IMMERGES



AVANTAGES

- Excellente résistance à l'oxydation, très bonne propriétés antiusure et extrême pression.
- Bonne résistance aux U.V.
- Insoluble à l'eau froide, chaude, de mer.
- Ne contient pas de silicone.
- Adhérence parfaite au métal.



GAI G 460



0,910

MAN 2232/79



DEFINITION

Graisse extrême pression adhésive pour ambiance humide ou agressive, roulements en usages marins.

MODE D'EMPLOI

Nettoyer les parties à graisser et appliquer la graisse uniformément.

CARACTERISTIQUES

Couleur: Verte

Calcium anhydre Epaississant:

Texture: Filante, adhérente Densité:

Point de goutte (ISO 2176): > 140°C 500 000 Facteur DN:

Pénétration 60 coups à 25°C: 265/295 = Grade 2 (NFT 60-132)

Perte aux 10 000 coups à 25°C: 5 (NFT 60-132) Perte aux 100 000 coups à 25°C: 20 (NFT 60-132)

Propriétés extrême pression soudure 4 billes : 315 kg

Ressuage 7j à 40°C: 1,4 %

Anticorrosion (EMCOR): Cotation o (NFT 60-135) Cotation 1b (ASTM D4048) Lame de cuivre 24h à 100°C :

Température d'utilisation : - 30 à +130℃ Viscosité de l'huile à 40°C: 870 cSt

ORAPI ® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leu r emploi. ORAPI ® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI ® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI ® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.







605

WSA

GRAISSE MARINE MILIEUX MARINS ET IMMERGES

DOMAINE D'APPLICATION

La Graisse WSA par ses qualités exceptionnelles de longue durée, son pouvoir extrême pression important, sa stabilité étonnante au travail est recommandée pour tous roulements travaillant dans des conditions difficiles (projection d'eau, fortes charges...). La lubrification ou la protection en atmosphère marine de câbles, engrenages nus, chaînes...

Graissages des axes, articulations, vannes, glissières...

Adaptée aux industries hydrauliques, industrie papetière, armées, marine, zones portuaires, écluses...

EMBALLAGES

Tube 200 g	réf. 3605 T4	X 12
Cartouche 400 g	réf. 3605 C4	X 12
Cartouche 400 g lube shuttle	réf. 3605 CL	X 12
Boite 1 kg	réf. 3605 B7	x 6
Seau 5 kg	réf. 3605 S1	X 2
Tonnelet 25 kg	réf. 3605 O2	X 1
Tonnelet 50 kg	réf. 3605 O4	X 1
Fût 180 kg	réf. 3605 U1	X 1



ORAPI @ ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI @ n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit decrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI @ dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI @ dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.

